

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi quinze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

07 Décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	19

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mme VANCLEF Carine, Mr BOBIN Franck, Mr CHATELAIN Jackie, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr D'HIVERS Gérard, Mr ENGRAND Olivier, Mr PHILIPON Vincent, Mr WALLE Dominique, Mr DESUMEUR Alex, Mr MADIOT Claude, Mr ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Madame BILLECOQ Elisabeth

Acquisition d'un dispositif de Vélos Libre-Service	Rapport
	N°13

La loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019, a modifié le Code des Transports pour garantir le droit à la mobilité alternative à l'automobile. Le transport en commun demeure d'actualité mais désormais il est fait référence aux mobilités partagées et à la mobilité active. Par conséquent, le vélo et la marche à pied sont désormais des modes de déplacements à ne pas négliger pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Parallèlement, avec la crise sanitaire que la France connaît depuis le 1^{er} semestre de l'année 2020, l'Etat demande aux différentes autorités de la voirie de privilégier les aménagements favorisant les déplacements à vélo. Mesure écologique mais aussi sanitaire pour désengorger les transports en commun aux heures de pointes.

Enfin, sur notre territoire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a engagé l'élaboration d'un schéma directeur vélos qui vise à favoriser la mobilité en vélo, notamment, en créant un réseau de piste cyclable sur l'ensemble de son périmètre.

Dans ce contexte, une réflexion concertée avec la Ville de Soissons et GrandSoissons Agglomération a été menée pour mettre en place un service de Vélos Libre-Service (VLS) dans le périmètre de GrandSoissons Agglomération pour inciter à l'usage du vélo et en faire un mode attractif de déplacement.

Le principe du VLS est de mettre à disposition des habitants, via un système d'abonnement, des vélos électriques sur des bornes positionnées à des lieux stratégiques de déplacement comme la gare par exemple. Une fois le trajet effectué, l'usager laisse le vélo à une autre borne positionnée à proximité de son lieu d'arrivée.

La société Ecovélo propose ce type de service avec l'avantage d'être léger en termes de génie civil. En effet, les bornes n'ont pas besoin de travaux particulier et sont facilement déplaçables si leurs positionnements doivent être réajustés en fonction de la Demande. Les batteries sont amovibles et changées par l'entité en charge de l'exploitation dès que le système informatique envoi une alerte de charge.

L'étude a montré que ce projet pourrait être mis à titre expérimental sur 5 ans avec une évaluation annuelle et qu'il serait nécessaire d'acquérir 100 vélos électriques avec leurs batteries, 150 bornes de stationnement et 15 poteaux d'informations pour créer 15 stations.

Le positionnement des premières stations serait à Soissons, Belleu et Cuffies à des endroits où l'enquête de déplacement a montré que les flux de déplacements étaient importants que ce soit pour des déplacements domicile-travail, domicile-étude ou domicile-loisir.

En terme de billettique les usagers auront à leur dispositions : une application mobile, un système de flash code, les sms et également les cartes TUS qui seront compatibles technologiquement avec le système.

GrandSoissons Agglomération va faire l'acquisition du matériel susmentionné en bénéficiant d'une subvention de l'Etat à laquelle le S.I.T.U.S n'était pas éligible.

Parallèlement, GrandSoissons a demandé au S.I.T.U.S de s'occuper de l'exploitation des VLS dont les coûts prévisionnels sont les suivants :

- 27 900 € de fonctionnement des logiciels Ecovélo,
- 64 630 € pour la maintenance des vélos, les vols et le vandalisme.

En recettes, le S.I.T.U.S percevra :

- 646 € par vélo et par an de GrandSoissons Agglomération,
- Les recettes commerciales estimées à 11 000 €/an.

Toutes les collectivités situées en dehors de GrandSoissons Agglomération qui souhaitent offrir ce service pourront demander au S.I.T.U.S d'exploiter ce service moyennant une rémunération de 646 € par vélo et par an. Il est à préciser que les

collectivités devront acquérir elles même les équipements car contrairement au S.I.T.U.S elles peuvent prétendre à des subventions de l'Etat.

Il est demandé à l'ensemble des membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- Commander auprès de la Centrale d'Achat des Transports Publics le logiciel d'exploitation de VLS,
- d'approuver la demande de participation des collectivités adhérentes au SITUS, au fonctionnement annuel de ce service à hauteur maximum de 646,30 € par vélo à disposition sur leur territoire.

Avis favorable du bureau syndical.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical **DECIDENT**

- **d'autoriser** le Président à commander auprès de la Centrale d'Achat des Transports Publics un système de Vélos Libre de Service de la société Ecovélo pour l'acquisition de 100 vélos et leurs batteries, 150 bornes, 15 poteaux d'information et le logiciel de gestion en temps réel ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant,
- de **solliciter** auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 50% du projet en investissement,
- **d'approuver** la demande de participation des collectivités adhérentes au SITUS, au fonctionnement de ce service à hauteur maximum de 646,30 € par an et par vélo à disposition sur leur territoire.

Les crédits d'investissement sont disponible au Budget (compte 2182 – Disponibles : 770 251,96€)

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 16 décembre 2020
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

